

CONSEIL SYNDICAL

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Syndical du 18 avril 2018

Délégués en exercice : 51

Présents : 31

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE (Président de séance), M. Luc LAMIRAULT, M. Gérard SOURISSEAU, M. Rémi MARTIAL, M^{me} Delphine BRETON, M^{me} Élisabeth BARRAULT (supp. M^{me} Sylvie HONNEUR)

Conseil régional :

M^{me} Estelle COCHARD

EPCI :

M. Loïc BARBIER, M^{me} Évelyne DELAPLACE, M^{me} Catherine CROIBIER, M. Frédéric GIROUX, M. Guy LAVIE, M^{me} Emmanuelle BONHOMME, M. Jérôme DEPONDT, M. Michel GIRARD, M. Denis GOUSSU, M. Daniel BOSSION, M. Jean-Paul MALLET, M^{me} Françoise RAMOND, M. Jacques WEIBEL, M. Marc MOLET, M. Christian BELLANGER (supp. M^{me} Jocelyne PETIT), M. Olivier LECOMTE, M. Didier RENVOISÉ, M. Pierre LUCAS (supp. M. Jean-Paul DUPONT), M. Xavier CHABANNES, M. Hugues ROBERT, M. Jean-Louis BAUDRON, M. Patrick COUTANT, M. Christian BICHON, M^{me} Mireille ÉLOY

Pouvoirs : 0

Absents excusés : 23

Conseil départemental : 5

M. Albéric de MONTGOLFIER, M^{me} Sylvie HONNEUR, M. Stéphane LEMOINE, M^{me} Laure de LA RAUDIÈRE, M. Francis PECQUENARD

Conseil régional : 4

M. Dominique ROULLET, M. Harold HUWART, M. Xavier NICOLAS, M^{me} Sylvie ROUXEL

EPCI : 14

M. John BILLARD, M. Bruno TARANNE, M. Philippe SCHMIT, M. Pierre LEPORTIER, M. Patrick RIEHL, M. Jean-Luc SCHREIBER, M. Michel ÉTIENNE-AUGUSTIN, M. Christian MAISONS, M. Guy CHAMPION, M^{me} Jocelyne PETIT, M. Bruno PERRY, M. Jean-Paul DUPONT, M. Jean-François ROBERT, M. Victor PROVÔT

❖ **Rapport n° 1 : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Syndical du 19 décembre 2017**

Le procès-verbal du Conseil syndical du 19 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité, sans commentaire particulier.

❖ **Rapport n° 2 : Décisions prises par le Bureau et par le Président**

Le Conseil syndical prend acte des décisions prises par le Bureau et par le Président.

❖ **Rapport n° 3 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017**

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice 2017

❖ **Rapport n° 4 : Adoption du compte administratif de l'exercice 2017 et affectation des résultats 2017**

Le Président Jacques LEMARE étant sorti,
le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le Compte administratif de l'exercice 2017,
- d'approuver l'affectation du résultat 2017 comme suit :
 - o en section de fonctionnement (compte 002) pour un montant de 823 743,18 euros,
 - o en section d'investissement (compte 001) pour un montant de 1 098 737,28 euros.

❖ **Rapport n° 5 : Actualisation des statuts d'Eure-et-Loir Numérique**

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'actualisation des statuts du syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique tels qu'annexés.

❖ **Rapport n° 6 : Engagement de l'actualisation du SDTAN de l'Eure-et-Loir et approbation du lancement d'un appel à manifestation d'engagements locaux**

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'engagement de l'actualisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique d'Eure-et-Loir
- d'approuver le lancement d'un appel à manifestation d'engagements locaux, selon le document annexé

❖ **Rapport n° 7 : Rapport d'activités 2017 d'Eure-et-Loir Numérique**

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport d'activités 2017 du Syndicat.

❖ **Rapport n° 8 : Retrait de la délibération du 19 décembre 2017 approuvant la convention de délégation partielle de compétence de Chartres Métropole à Eure-et-Loir Numérique pour le réseau d'initiative publique très haut débit départemental**

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- **de retirer** la délibération du 19 décembre 2017 approuvant la convention de délégation partielle de compétence entre Chartres Métropole et Eure-et-Loir Numérique pour le réseau d'initiative publique très haut débit départemental

❖ **Rapport n° 9 : Approbation d'un protocole d'accord suite à un sinistre à Santeuil**

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le protocole d'accord transactionnel Eure-et-Loir Numérique, le Département d'Eure-et-Loir, la SMACL Assurances et Madame FELIX DOS RAMOS CANDIDA,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à le signer.

❖ **Rapport n° 10 : Convention avec le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir relative à l'intervention d'un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI)**

Le conseil syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la mise en œuvre de la fonction d'inspection par la voie d'une convention avec le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,
- **d'approuver** la convention relative à l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) telle qu'annexée,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention avec le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir.